

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 16 décembre 2025, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 1636-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1636 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS POLICIERS ET CADRES DE LA VILLE DE BLAINVILLE

dont l'objet est d'indexer les rentes aux retraités.

RÈGLEMENT 1637-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1637 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET COLS BLANCS DE LA VILLE DE BLAINVILLE

dont l'objet est d'indexer les rentes aux retraités.

RÈGLEMENT 1242-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1242 ÉTABLISSANT LES COMPENSATIONS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION DU RÉSEAU MUNICIPAL D'ÉGOUT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

dont l'objet est de majorer les compensations prévues aux articles 5.3 et 5.4 pour le traitement des eaux usées.

RÈGLEMENT 1706 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

dont l'objet est décrit par son titre.

QUE lesdits règlements sont actuellement déposés aux Services juridiques où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Blainville,
ce 6 janvier 2026.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier